

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 38 (1893)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

balle creuse, dans l'une ou l'autre de ces trois formes, sera adoptée soit pour le fusil d'aujourd'hui, soit pour le fusil de 5^{mm}. Les avantages de cette balle sont tels qu'aucune armée ne saurait s'en passer. HEBLER.

Remarque. — Nous laissons la responsabilité de ces chiffres et assertions à l'auteur, qui passe, à juste titre, pour un technicien des plus compétents. Nous croyons cependant devoir faire observer ceci : le professeur Hebler commence par affirmer qu'aucun progrès ultérieur n'est possible sous le rapport de la forme des balles ; ce n'est là que son opinion personnelle.

Une balle de cuivre ou de laiton coûterait, croyons-nous, fort cher. D'autre part, la fabrication d'une balle de fer ou d'acier à anneau de cuivre ou de laiton serait compliquée et risquerait aussi de devenir fort coûteuse.

Lorsqu'il fut question d'employer le cuivre ou le laiton comme enveloppe, on y renonça pour des raisons qui s'appliquent tout autant à l'anneau qu'à l'enveloppe.

Une balle de ce genre risquerait cependant moins, vu la grande vitesse initiale, de rester dans la plaie et de causer de graves complications par oxydation.

Réd. *Allg. Schweiz Militär Zeitung.*



Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

Concours pour 1893-1894.

Le Comité cantonal aux sous-sections et aux membres de la
Section vaudoise.

Lausanne, novembre 1893.

Chers Camarades. — Nous avons l'honneur de vous communiquer la liste des suje's de concours pour 1893-1894.

Nous avons repris quelques uns des sujets anciens non encore traités et complété la liste à l'aide de sujets nouveaux, choisis dans les questions actuellement discutées dans notre armée.

Nous vous recommandons le concours et espérons que le nombre des officiers qui voudront bien y prendre part sera encore plus considérable que l'an dernier.

Nous engageons vivement les Comités des sous-sections à désigner des commissions chargées de l'étude de quelques-uns des sujets imposés ; c'est là un des moyens les plus pratiques d'amener les officiers à poursuivre durant l'hiver leurs études militaires.

Pour le Comité de la Section vaudoise : *Le Président*, F. DE CHARRIÈRE, lieut.-colonel. — *Le Secrétaire*, François SECRETAN, capitaine.

Concours.

1. Un sujet d'histoire de la guerre au choix du concurrent.
2. Le passage des Alpes par Napoléon en 1800 ; étude historique et critique.
3. Etude de la frontière du Valais, du St-Bernard au lac Léman, en particulier des passages permettant de tourner la position de St-Maurice.
4. La réorganisation de notre loi militaire est-elle nécessaire, dans un délai rapproché, tant au point de vue administratif que tactique ?
5. Du rôle et des fonctions de l'adjudant du bataillon. Doit-il, en quelque circonstance que ce soit, être le remplaçant du commandant du bataillon ou, ainsi que cela est le cas actuellement, doit-il être uniquement considéré comme remplissant une fonction ? Les capitaines de notre armée doivent-ils être montés ? avantages et inconvénients.
6. Etude analytique et critique de l'ouvrage : « Service en campagne et combat d'un détachement (un bataillon, un escadron), par Zorn, capitaine-commandant au régiment bavarois d'infanterie de la garde, traduit par P. Nuel. » — Berger-Levrault & Cie, éditeurs, Paris.
- L'officier qui choisira ce travail pourra aussi le traiter par une adaptation partielle à un terrain de son choix.
7. Quelle instruction faut-il donner au landsturm armé ? Distinguer entre le landsturm-frontière et le landsturm de l'intérieur du pays. Faut-il instituer des services d'un jour, se répétant trois ou quatre fois l'an, ou ne vaudrait-il pas mieux créer des services de trois ou quatre jours de durée ?
- Rédiger un programme d'instruction pour le landsturm-infanterie.
8. La défense d'une vallée des Alpes (au choix de l'officier), par un détachement de landsturm pendant la période de mobilisation.
9. Du projet du nouveau règlement de la cavalerie suisse ; ses avantages comparativement à l'ancien. Etude générale.
10. Du rôle de la brigade de cavalerie et des guides du 1^{er} corps d'armée en cas de mobilisation sur la frontière de l'ouest.
11. Etude comparative du rôle et de l'emploi de la cavalerie dans les guerres du premier Empire et celle de 1870. Son emploi dans une guerre future,

12. Réorganisation de l'artillerie de campagne. L'augmentation des batteries est-elle urgente vis-à-vis des artilleries qui nous entourent ?

Quelles modifications y a-t-il lieu d'apporter à l'état de choses actuel ? Groupement des batteries ; de leur commandement.

13. L'organisation actuelle des colonnes de parc et de leur commandement répond-elle aux nouvelles formations de corps d'armée ? Assure-t-elle un ravitaillement rapide de toutes les troupes du corps d'armée ? Quelles sont éventuellement les modifications à apporter à leurs formations actuelles ?

14. Etat actuel de la question des canons de campagne à tir rapide et de leur adoption dans les armées. Indiquer d'une manière sommaire quelles seront les modifications qu'entraînera le canon à tir rapide dans la tactique de l'artillerie.

15. Utilisation des pièces cuirassées et à tir rapide dans la fortification de campagne et sur le champ de bataille. Tactique à suivre dans leur emploi.

16. Etude des travaux du défilé de Saint-Maurice. — Anciens et nouveaux travaux au point de vue tactique et technique.

17. Etude sur le service des pontonniers en Suisse et la manière dont il devrait être organisé en vue de notre nouvelle organisation des corps d'armée.

18. Etude tactique et technique pour la défense par la fortification de campagne d'un passage du Jura.

19. a) Des modifications à apporter au service sanitaire en présence de la plus grande portée des armes actuelles. — Distance en arrière de la place de pansement ; suppression éventuelle de cette place de concentration du personnel sanitaire aux ambulances, les blessés n'étant relevés qu'après la fin du combat, ou éloignement suffisant de la ligne de feu.

b) De la nécessité en présence de l'armement actuel de l'augmentation du personnel sanitaire. — Quelles seraient dans ce cas les modifications à apporter à l'organisation actuelle ?

Ce sujet peut être scindé et en former deux pouvant être traités séparément.

20. a) Alimentation et hygiène du cheval en campagne.

b) Ferrure anglaise et française au point de vue militaire.

21. a) Moyens à employer pour arriver à remonter notre cavalerie en Suisse.

b) Examen des facilités que la Confédération pourrait accorder aux officiers pour l'achat de leurs chevaux. — Assurance des chevaux d'officiers, vie et transport.

Ce sujet peut être scindé et en former deux pouvant être traités séparément.

22. Réorganisation des troupes d'administration dans le sens de la

séparation des officiers attachés aux corps de troupes et aux états-majors, d'un côté, et du personnel des compagnies d'administration, de l'autre. Dénomination, recrutement, instruction, répartition, avancement.

23. Alimentation des troupes en manœuvre. Organisation du service des subsistances de manière à rendre la troupe moins dépendante des voitures régimentaires. Répartition de la subsistance pour les repas de la journée, cuisines roulantes, vivres du sac, rations de réserve.

24. Elaboration d'un projet de règlement pour l'instruction du vélocipédiste.

25. De l'utilité des vélocipédistes comme corps combattant.

26. Etude de la nouvelle loi sur la justice pénale pour les troupes fédérales.

27. Projet de liturgie pour les troupes en service.

Les mémoires seront remis, jusqu'au 1^{er} juin 1894, au Secrétaire du Comité de la Section vaudoise, sous pli cacheté et muni d'une devise. Il devra y être joint une enveloppe renfermant le nom de l'auteur et portant en suscription la même devise que le travail.

SOUS-SECTION DE LAUSANNE

Dans sa séance du lundi 4 décembre, la sous-section de Lausanne de la Société vaudoise des officiers a composé son comité comme suit :

Président, major Bornand; vice-président, capitaine d'infanterie Albert Bonnard; membres, capitaine d'infanterie Berney, lieutenant d'artillerie E. Chavannes, lieutenant d'infanterie Masson.

SOUS-SECTION YVERDON-GRANDSON

Le comité de la sous-section Yverdon-Grandson a été composé de MM. Alexis Paschoud, capitaine d'infanterie, président; Maurice du Bois, premier lieutenant de cavalerie, secrétaire-caissier, et David Vautier, premier-lieutenant d'artillerie.

Société fédérale d'artillerie.

L'assemblée des délégués du 19 février école avait désigné comme Véorort pour l'année 1893-94 Bienne, où aura lieu la fête de 1894.

La Société d'artillerie de Bienne a constitué le Comité central comme suit : MM. Tschopp, major, président; Müller, capitaine, vice-président; Marti, sergent, secrétaire; Meyer, canonnier, caissier; Reymond, fourrier, archiviste.